



RÉSEAU CANADIEN SUR LA SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES (RCSdTP) CANADIAN NETWORK FOR HEALTH IN ALL POLICIES (CNHiAP)

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

CONTEXTE

Dans le cadre de son mandat visant à soutenir les acteurs de la santé publique au Canada dans l'élaboration et la promotion de politiques publiques favorables à la santé, le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) a lancé le [Réseau canadien sur la Santé dans toutes les politiques \(RCSdTP\)](#). L'objectif du RCSdTP est de faciliter, par la mobilisation des connaissances, l'adoption et l'implantation des approches de Santé dans toutes les politiques (SdTP) au Canada. La mission, les objectifs et la structure de gouvernance du réseau sont définis et régis par son mandat.

ORGANISATION HÔTE

Le CCNPPS sera l'organisme hôte du réseau. Les objectifs du réseau sont arrimés avec l'expertise en développement, synthèse et partage des connaissances du CCNPPS et avec son mandat qui comprend le développement de réseaux qui relient les professionnels de la santé publique, les chercheurs et les décideurs à travers le Canada.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La structure de gouvernance suivante soutiendra le réseau :

I. Coprésidence

Dans le but de favoriser un leadership collaboratif, le réseau a adopté un modèle de coprésidence. Il sera présidé par un(e) président(e) du CCNPPS et un(e) coprésident(e) membre.

Rôle et responsabilités

Les titulaires de la coprésidence assureront le leadership du comité de pilotage et coordonneront son travail.

Le/la président(e), en tant que responsable de l'organisation hôte, assume également des responsabilités de gestion, notamment en supervisant le travail du secrétariat, en veillant à ce qu'il remplisse son mandat et en assurant le contrôle de la planification financière.

Le/la président(e) et le/la coprésident(e) sont des membres votants du comité de pilotage.

Critères

- Le/la président(e) sera le responsable scientifique du CCNPPS.
- Le/la coprésident(e) doit être un membre du réseau et doit avoir une expertise complémentaire à celle du/de la président(e).

Processus de nomination

Dans un premier temps, un(e) membre du comité de pilotage sera nommé(e) en tant que coprésident(e) pendant le recrutement du premier groupe de membres. Le processus de nomination sera réexaminé et modifié si nécessaire par le comité de pilotage une fois que les premiers membres auront adhéré au réseau.

Durée du mandat

La durée du mandat du/de la président(e) et du/de la coprésident(e) est différente. Le mandat du/de la président(e) sera maintenu tant que le CCNPPS hébergera le réseau et assurera les fonctions de secrétariat. Le mandat du/de la coprésident(e) sera de deux ans, avec la possibilité d'un second mandat d'un ou deux ans, afin d'assurer un remplacement progressif des membres et avec une période maximale de quatre années consécutives.

II. Comité de pilotage

Le réseau sera guidé par un comité de pilotage, qui définira l'orientation stratégique de ses activités. Ses modalités de fonctionnement seront définies par un mandat spécifique.

Rôle et responsabilités

Le rôle du comité de pilotage est de fournir l'orientation stratégique, de superviser et de soutenir le développement et les activités du RCSdTP.

Il est chargé de fournir une orientation stratégique au développement et aux activités du réseau afin de réaliser son mandat, d'assurer la supervision de la gouvernance du réseau, de superviser et de développer la composition du réseau et de représenter et promouvoir le travail du réseau.

Critères et composition

Le comité comptera de 10 à 12 membres en plus du/de la président(e) et du/de la coprésident(e) et sa composition devra être représentative du réseau. Le comité de pilotage sera composé de:

- Le/la président(e) et le/la coprésident(e)

Membres de:

- L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC);
- Les paliers de gouvernement suivants: provincial, territorial et local/régional;
- Gouvernements et organisations des Premières Nations, Métis et Inuit;
- Milieu universitaire (recherche sur la SdTP, approches inspirées de la SdTP, politiques publiques favorables à la santé, politiques de santé);
- Un secteur autre que la santé publique (optionnel).

Le comité sera soutenu par la participation de :

Représentant(e)s du CCNPPS (coordination/secrétariat)

Processus de nomination

Le premier comité de pilotage a été nommé par le président. Un processus de nomination devra être ajouté au mandat pour sélectionner les nouveaux membres.

Durée du mandat

Le premier mandat est d'une durée de deux ans avec la possibilité d'une prolongation pour une durée variable, afin d'assurer un remplacement progressif des membres avec une période maximale de quatre ans par membre.

La liste des membres du comité de pilotage (2023-2025) est disponible dans les [pages du réseau](#).

III. Groupes de travail

La mise en œuvre des projets spécifiques du réseau sera dirigée par des groupes de travail.

Rôle et responsabilités

Le rôle des groupes de travail sera de soutenir la mise en œuvre du plan de travail approuvé par le comité de pilotage, devant lequel ils seront responsables.

Ils seront chargés de favoriser la collaboration afin d'apporter l'expertise des membres à la mise en œuvre du plan de travail, de soutenir la mise en œuvre des activités ou des projets du réseau et de conseiller le secrétariat sur la mise en œuvre des activités, le cas échéant.

Critères & composition

Les membres des groupes de travail doivent être membres du réseau. La composition et la taille spécifiques, ainsi que le mode de fonctionnement, peuvent être déterminés par le groupe.

Processus de création

Les membres peuvent demander au comité de pilotage la création d'un groupe de travail conformément au plan de travail. Le groupe de travail sera approuvé par le comité de pilotage et pourra être dissous, le cas échéant, une fois la tâche accomplie.

Durée du mandat

Les groupes de travail n'ont pas de durée de service spécifique. Ils peuvent être démantelés une fois leur objectif atteint ou continuer à fonctionner si leur travail est toujours en cours.

IV. Secrétariat

Hébergé par le CCNPPS, le secrétariat coordonnera les travaux du réseau.

Rôle et responsabilités

Il est chargé de soutenir la coprésidence, le comité de pilotage et les groupes de travail, d'assurer la communication entre les membres et le comité de pilotage et entre les membres, de coordonner les activités et les projets du réseau et de gérer les communications externes.

Durée du mandat

Le secrétariat sera hébergé par le CCNPPS pendant les trois premières années de vie du réseau, en fonction des fonds disponibles. Le mandat actuel s'étend de 2023 à 2026.

V. Membres

Le réseau sera initialement composé d'acteurs de la santé publique travaillant ou souhaitant travailler dans le domaine de la SdTP au Canada, de gouvernements ou d'organisations des Premières nations, des Inuits et des Métis, et de chercheurs et chercheuses universitaires menant des recherches sur la SdTP ou sur des sujets connexes.

Rôle et responsabilités

Il est prévu que les membres aient différents niveaux d'engagement, mais leurs principales responsabilités seront de travailler en collaboration pour soutenir le mandat du réseau, de participer et de contribuer aux activités du réseau et de soutenir et d'encourager la collaboration et la création de partenariats.

Critères

Les membres :

- Peuvent provenir de gouvernements (FPT, locaux, régionaux), de gouvernements et d'organisations des Premières nations, des Inuits et des Métis, d'universités et d'organisations non gouvernementales ;
- Travaillent ou s'intéressent à l'approche de la SdTP ou à des approches inspirées de la SdTP;

-
- Sont capables de contribuer activement aux activités du réseau (temps, soutien en nature, etc.);
 - Peuvent être des individus ou des organisations/institutions.

Processus de recrutement

Le recrutement des membres se fera d'abord sur invitation uniquement, avant d'évoluer éventuellement vers un processus de recrutement ouvert, par lequel les acteurs intéressés pourraient demander à devenir membres.

Durée de l'adhésion

Il n'y a pas de durée d'adhésion spécifique pour les membres et l'adhésion peut prendre fin à tout moment en contactant le secrétariat ou la coprésidence.

VI. Révision des mandats

Les modalités de fonctionnement attachés à chaque rôle sont guidées par des mandats spécifiques qui peuvent être revus et modifiés par le comité de pilotage.

Date: 16 avril 2024